



## Politique de confidentialité des données fournisseurs

---

Toyota Motor Manufacturing France

---

## 1. PREAMBULE

La présente politique s'inscrit dans le cadre du respect par TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE (ci-après « TMMF » ou « nous ») des dispositions du Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le « Règlement général sur la protection des données, ou RGPD »), notamment des obligations d'information prévues aux articles 12, 13 et 14, et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ( la « Loi Informatique et Libertés » ou « LIL »).

## 2. NOTRE VISION DE LA PROTECTION DES DONNEES

### 2.1. QUI EST VISE PAR CETTE POLITIQUE ?

La présente politique s'applique à l'ensemble des interlocuteurs auprès des fournisseurs de TMMF (ci-après appelée « TMMF » ou « nous »), qu'ils soient salariés, prestataires ou dirigeants, et dont elle traite les données à caractère personnel à l'occasion des contrats conclus avec lesdits fournisseurs.

Aucun traitement n'est mis en œuvre par TMMF concernant des données des interlocuteurs auprès de ses fournisseurs s'il ne porte pas sur des données à caractère personnel collectées par ou pour ses services ou traitées en relation avec ses services et s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD.

### 2.2. QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

En tant que partenaire contractuel, nous sommes nécessairement amenés à traiter des données à caractère personnel concernant les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs.

Le traitement de ces données s'inscrit dans le strict respect de la réglementation relative aux données personnelles et principalement du RGPD et de la LIL.

Notre conformité s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale et est supervisée par notre délégué à la protection des données.

Pour rappel, le fournisseur est, de son côté, le responsable des traitements qu'il effectue pour gérer ses stocks, gérer les commandes des clients ou encore pour gérer le suivi des paiements et, de manière générale, pour gérer son activité. À ce titre, le fournisseur doit respecter l'ensemble des exigences du RGPD, notamment auprès de ses salariés et ses sous-traitants.

Pour ces traitements, TMMF et le fournisseur ne peuvent être considérés comme étant responsables conjoints au sens du RGPD. Il s'agit uniquement d'une relation de responsable de traitement à responsable de traitement distinct.

### 2.3. QUELLES DONNEES TRAITONS-NOUS ?

TMMF est amenée à collecter les données à caractère personnel suivantes étant précisé que cette liste est aussi détaillée que possible mais ne saurait être exhaustive.

| Catégorie de données | Typologie de données                           | Justification (minimisation)                                                                             |
|----------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Données d'identité   | Nom / nom d'usage / nom de naissance<br>Prénom | <i>Limité à l'identification du contact dans le cadre de l'exécution du contrat avec le prestataire.</i> |

|                                                                                                 | Genre                                                                                                                       |                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Si venue dans les locaux TMMF ou utilisation d'un environnement TMMF : Données d'identification | Identifiant badge<br>Immatriculation véhicule<br>Identifiants SI – Profil                                                   | <i>Limité à l'identification du contact dans le cadre de l'exécution du contrat avec le prestataire</i> |
| Vie professionnelle                                                                             | Poste<br>Fonction                                                                                                           | <i>Limité aux informations professionnelles pour la bonne exécution du contrat.</i>                     |
| Données de contact                                                                              | Email professionnel<br>Adresse postale professionnelle<br>Numéro de téléphone professionnel fixe ou mobile<br>Numéro de fax | <i>Limité aux contacts professionnels pour la bonne exécution du contrat.</i>                           |
| Si utilisation d'un environnement TMMF : Données de connexion                                   | Logs de connexion<br>Données d'identification<br>Données de trafic                                                          | <i>Limité au bon fonctionnement du SI et sécurisation de notre environnement informatique.</i>          |
| Si enregistrement de réunions ou venue dans les locaux TMMF : Image                             | Photo badge<br>Enregistrements vidéo (systèmes de vidéosurveillance)<br>Visioconférences ou réunions enregistrées           | <i>Vidéoprotection limitée aux zones justifiées par la sécurité.</i>                                    |

Nous nous abstenons de collecter ou traiter toute donnée « particulière » au sens de l'article 9 du RGPD notamment les origines raciales ou ethniques, opinions politiques, philosophiques, ou religieuses, appartenance syndicale, état de santé, données génétiques et biométriques, ainsi que celles liées à des condamnations et infractions pénales, sauf lorsque cela est nécessaire pour l'une des finalités visées ci-après.

## 2.4. COMMENT OBTENONS-NOUS LES DONNEES ?

Nous collectons généralement les données que nous traitons directement auprès des personnes concernées: on parle alors de « collecte directe ». Cette collecte directe peut notamment être faite par les moyens suivants :

- Communication spontanée des données par les interlocuteurs chez les fournisseurs ;
- Communication via un formulaire papier ou en ligne par les interlocuteurs chez les fournisseurs.

Au cas particulier des questionnaires de collecte de données *online* ou *print*, les personnes seront informées du caractère obligatoire ou facultatif des réponses à apporter, généralement par un astérisque, ou, à défaut, de toute autre mention équivalente.

A défaut de communiquer les données personnelles identifiées comme obligatoires, TMMF pourrait se trouver dans l'impossibilité de répondre aux demandes du fournisseur ou de procéder à la bonne exécution du contrat.

Les données peuvent également être obtenues indirectement (« collecte indirecte »).

Ces collectes indirectes peuvent notamment intervenir dans les cas suivants :

- Communication par le fournisseur au nom et pour le compte de l'interlocuteur ;
- plus généralement, toute information portée à la connaissance de l'entreprise dans le cadre normal de ses activités et nécessaire à la gestion de ses obligations.
- Recours à des prestataires spécialisés dans l'évaluation et la qualification des fournisseurs, auxquels l'entreprise fait appel en amont de l'entrée en relation commerciale ou dans le cadre du suivi de la relation contractuelle, et qui transmettent à l'entreprise des données relatives aux personnes physiques identifiées au sein de l'entité fournisseur (représentants légaux, bénéficiaires effectifs, contacts commerciaux, etc.) ;
- Consultation de bases de données publiques ou officielles, telles que les registres du commerce et des sociétés (notamment le Registre national des entreprises ou les équivalents étrangers), le registre des bénéficiaires effectifs, les bases de données de sanctions et listes noires publiées par des autorités nationales ou internationales (OFAC, gel des avoirs, etc.), les publications légales et annonces judiciaires, ou encore les sources d'information accessibles au public (sites institutionnels, publications professionnelles) ;

## **2.5. QUI PEUT ACCEDER AUX DONNEES ?**

---

TMMF veille à ce que les données personnelles des interlocuteurs auprès des fournisseurs ne soient accessibles qu'aux seules personnes habilitées à en connaître, dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à la réalisation des finalités déterminées.

Il y a lieu de distinguer entre les destinataires internes à TMMF et les destinataires externes.

Vous trouverez ci-après les catégories de destinataires concernées.

Les destinataires internes sont principalement :

- Les interlocuteurs au sein de TMMF ;
- Les membres de la Direction informatique pour le contrôle des accès et s'assurer de la sécurité technique de l'environnement TMMF ;
- Les membres des services en charge de la sécurité des biens et des personnes.
- Les membres des services en charge du contrôle de la conformité aux réglementations en vigueur en matière d'éthique professionnelle et de protection des données.

Les données personnelles des interlocuteurs auprès de nos fournisseurs peuvent également être transmises ou accessibles par des personnes physiques ou morales externes lorsque cela est nécessaire, notamment à :

- Toute personne appartenant à d'autres entités du Groupe Toyota, pour des besoins liés notamment à des règles ou contraintes communes au Groupe ;
- Des autorités administratives, judiciaires ou organismes publics compétents ;
- Les prestataires informatiques dans le cadre de leur intervention pour TMMF en lien notamment avec les services supports (hébergement, maintenance, sécurité, GED, solutions de dématérialisation, logiciels en mode SaaS, etc.) ;
- Tout autre prestataire ou partenaire intervenant pour le compte de TMMF et susceptible d'avoir accès aux données personnelles dans le cadre de leur mission ;
- Tous conseils et professions réglementées : avocats, notaires, commissaires de justice, experts-comptables, commissaires aux comptes, enquêteurs ou tout autre conseil, dans le cadre de leurs missions pour TMMF ;
- Tous auditeurs externes, notamment dans le cadre de l'obtention ou du maintien de certifications ;

- Toute personne physique ou morale intervenant dans le cadre d'une opération de réorganisation, de cession ou d'acquisition, dans le respect des garanties appropriées.

Ces deux listes témoignent de la plus grande transparence de la part de TMMF mais ne sauraient être considérées comme exhaustives. TMMF prendra soin, dans tous les cas, de limiter la communication de données à des entités externes à ce qui lui paraît nécessaire et légitime.

## **2.6. OU SONT TRAITEES LES DONNEES ?**

---

TMMF s'efforce de conserver les données personnelles des interlocuteurs auprès de nos fournisseurs au sein de l'Union Européenne.

Toutefois, certains transferts de données personnelles en dehors de l'Union Européenne peuvent s'avérer nécessaires, notamment dans le cadre de la fourniture de certains services informatiques.

Lorsque les données personnelles sont transférées vers un pays, TMMF s'assure que ces données soient traitées dans le respect des obligations définies dans le RGPD (décision d'adéquation, clauses contractuelles types, règles contraignantes d'entreprise).

## **2.7. COMMENT PROTEGEONS-NOUS LES DONNEES ?**

---

Afin de respecter et protéger au maximum la vie privée, nous mettons en œuvre les mesures appropriées pour garantir la sécurité physique, logique et technique des données, afin d'éviter la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données, que cela soit fait de manière accidentelle ou illicite.

Pour ce faire, nous pouvons nous faire assister de tout tiers de notre choix pour procéder, aux fréquences que nous estimons nécessaires, à des audits de vulnérabilité ou des tests d'intrusion. En tout état de cause, nous nous engageons, en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données, à les remplacer par des moyens d'une performance a minima équivalente. Aucune évolution ne pourra conduire à une régression du niveau de sécurité.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement des données, nous nous engageons à imposer contractuellement à nos sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques de protection de ces données et de moyens humains appropriés.

## **2.8. LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

---

Si vous souhaitez obtenir une information, poser une question particulière sur notre programme de conformité ou le traitement de vos données, ou que vous rencontrez un problème concernant le traitement de vos données, vous pouvez le contacter à l'adresse [dpo@toyotafr.com](mailto:dpo@toyotafr.com)

Celui-ci vous répondra dans un délai raisonnable au regard de l'information requise ou de la question posée.

## **3. FINALITES, BASES LEGALES ET DUREES DE CONSERVATION**

---

TMMF procède par ailleurs aux traitements de données pour les finalités et conformément aux bases légales suivantes étant précisé que cette liste se veut aussi complète que possible mais ne peut être exhaustive.

| Activité de traitement                     | Finalité                                                                                                                                                                   | Base légale                            | Durée du traitement                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Échanges précontractuels</b>            | Gestion des données des personnes qui interagissent avec TMMF pendant la phase précontractuelle.                                                                           | Exécution de mesures précontractuelles | Pendant la durée des échanges augmentée de 5 ans en base intermédiaire si nécessaire                                                                                    |
| <b>Contrat et suivi du contrat</b>         | Gestion des interlocuteurs rattachés aux fournisseurs dans le cadre du suivi des relations contractuelles.                                                                 | Exécution du contrat                   | Pendant la durée de la relation contractuelle augmentée de 5 ans pour le délai de prescription                                                                          |
|                                            | Facturation, paiement, gestion et suivi des commandes                                                                                                                      | Exécution du contrat                   | 10 ans pour les documents comptables                                                                                                                                    |
| <b>Sécurité des biens et des personnes</b> | Suivi et contrôle des traces, des accès et des actions à des fins de détection des intrusions et de réalisation des audits de sécurité                                     | Intérêt légitime                       | De 6 mois à 1 an à compter de la connexion, sous réserve des exceptions (cf. Guide pratique RGPD – sécurité des données personnelles) et des textes légaux spécifiques. |
|                                            | Gestion des accès des interlocuteurs chez les fournisseurs aux locaux TMMF (ex : tenue d'un registre, badges d'accès, etc.).                                               | Intérêt légitime                       | 3 mois                                                                                                                                                                  |
|                                            | Vidéosurveillance                                                                                                                                                          | Intérêt légitime                       | Cf. mention d'information dédiée accessible par QR code sur les affiches présentes à l'entrée et à l'intérieur du site.                                                 |
| <b>Annuaire fournisseurs</b>               | Gestion de l'annuaire fournisseur, mise à jour des interlocuteurs chez les fournisseurs.                                                                                   | Exécution du contrat                   | Durée de la relation commerciale                                                                                                                                        |
| <b>Sélection de nos fournisseurs</b>       | Vérifications auprès des fournisseurs afin de sélectionner ces derniers ou de décider de poursuivre les relations contractuelles avec eux (ex : KYS - Know Your Supplier). | Obligation légale                      | 5 ans après la vérification                                                                                                                                             |
| <b>Audit et contrôle</b>                   | Audit de conformité – Enquête interne                                                                                                                                      | Intérêt légitime                       | Pendant la durée de la mission augmentée de la durée de prescription légale.                                                                                            |

|                               |                                                                                                                                                      |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prévention des risques</b> | Gestion des signalements professionnels.<br>Déclaration et suivi des conflits d'intérêt.<br>Gestion et contrôles des obligations et règles éthiques. | Intérêt légitime | Les données relatives aux alertes sont conservées pendant la durée nécessaire à leur traitement. Selon la nature de l'alerte et les suites données, elles sont supprimées ou anonymisées dans un délai de 1 à 6 ans, ou conservées jusqu'à l'issue des procédures disciplinaires ou judiciaires applicables.<br><br>Les données relatives aux déclarations de conflits d'intérêts sont conservées le temps nécessaire pour le traitement de la déclaration et pour une durée de 5 ans en cas de suites données à la déclaration. |
| <b>Litiges</b>                | Précontentieux et contentieux.                                                                                                                       | Intérêt légitime | À compter du début du contentieux et le temps du litige.<br><br>Archivage intermédiaire jusqu'à l'épuisement des voies de recours.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## 4. GESTION DES DROITS DES PERSONNES

### 4.1. DROIT D'ACCES ET DROIT DE COPIE

Les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs disposent du droit de nous demander si nous traitons effectivement des données les concernant dans le cadre des contrats conclus avec ces derniers.

Ils peuvent également nous demander que leur soit fournie une copie des données faisant l'objet d'un traitement.

Toutefois, en cas de demande de copies supplémentaires, nous pouvons exiger la prise en charge par la personne concernée du coût que représenterait cette nouvelle copie.

Si les demandes sont effectuées par voie électronique, les informations demandées seront fournies sous une forme électronique d'usage courant, sauf demande contraire.

Les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs sont informés que ce droit d'accès ne peut pas porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive, c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le seul but de déstabiliser la bonne exécution de nos services.

#### 4.2. DROIT DE RECTIFICATION

---

Les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs disposent du droit de nous demander de rectifier certaines données les concernant qui seraient obsolètes ou erronées.

#### 4.3. DROIT A L'EFFACEMENT

---

Les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs ne peuvent invoquer le droit à l'effacement s'agissant de leurs données que dans les cas suivants :

- le contrat a été résilié et n'a plus d'effet entre TMMF et ses fournisseurs ;
- ils ne font plus partie des effectifs d'un de nos fournisseurs et souhaitent en conséquence être supprimés de notre base de données fournisseurs.

#### 4.4. DROIT A LA LIMITATION

---

Les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs sont informés que ce droit n'a pas vocation à s'appliquer dans la mesure où le traitement que nous mettons en œuvre est licite et que les données à caractère personnel que nous traitons sont nécessaires à l'exécution du contrat conclu avec nos fournisseurs.

#### 4.5. DROIT A LA PORTABILITE

---

Les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs sont informés que ce droit n'a pas vocation à s'appliquer dans la mesure où les conditions requises par la réglementation applicable ne sont pas remplies s'agissant du traitement que nous faisons de leurs données à caractère personnel.

#### 4.6. DROIT POST MORTEM

---

Les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs peuvent nous communiquer leurs directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem.

#### 4.7. A QUI ADRESSER LES DEMANDES ?

---

Les demandes peuvent nous être adressées :

- Par voie électronique en écrivant à : [dpo@toyotafr.com](mailto:dpo@toyotafr.com)
- Par courrier postal en écrivant à :

*Le Délégué à la Protection des Données*

*Toyota Motor Manufacturing France*

*Parc d'activités de la vallée de l'Escaut Sud*

*BP - 16 59264 ONNAING*

Toutefois, nous tenons à vous informer que s'agissant de droits individuels, la demande doit émaner de la personne concernée (ou de son mandataire).

Pour des raisons de sécurité, et en cas de doute sur l'identité de la personne, nous nous réservons le droit de demander des informations supplémentaires ou des justificatifs suite à la réception de la demande.

#### **4.8. DROIT D'INTRODUIRE UNE RECLAMATION AUPRES DE LA CNIL**

---

Les interlocuteurs auprès de nos fournisseurs disposent du droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la CNIL en France, s'ils estiment que le traitement de leurs données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation européenne de protection des données, à l'adresse suivante :

**CNIL** – Service des plaintes

3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

#### **5. EVOLUTION**

---

Nous sommes susceptibles de modifier ou d'aménager à tout moment la présente politique, notamment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la CNIL ou des usages.

Toute nouvelle version de la présente politique sera publiée sur notre site internet.

#### **6. POUR PLUS D'INFORMATIONS**

---

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'adresse [dpo@toyotafr.com](mailto:dpo@toyotafr.com)

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, vous pouvez consulter le site de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

Date de dernière mise à jour : mai 2026